**Projet « SEHAT AWLEDNA »**

**La société civile comme acteur de la réduction de la transmission communautaire de la COVID-19 dans les établissements primaires dépourvus d’eau**

Union Européenne ENI/2021/423-344

**Appel à Projets pour les Organisations de la Société Civile de 7 gouvernorats de Tunisie**

**Lignes directrices à l’intention des demandeurs**

NB: Cet appel ainsi que les dossiers de candidatures sont publiés et recevables en langue française.

**Table des matières**

[**I.** **SEHAT AWLEDNA: la Société Civile comme acteur de la réduction de la transmission communautaire de la COVID-19 dans les établissement primaires dépourvus d’eau** 1](#_Toc73564216)

[1. **Contexte** 1](#_Toc73564217)

[2. **Objectifs et priorités de l’appel à projet Sehat Awledna** 1](#_Toc73564218)

[3. **Montant de l’enveloppe financière mise à disposition par l'administration contractante** 1](#_Toc73564219)

[**II.** **Règles applicables au présent appel à projets** 2](#_Toc73564220)

[**1.** **Critères d’éligibilité des demandeurs** 2](#_Toc73564221)

[**1.1. Éligibilité des demandeurs, co-demandeurs et associés** 2](#_Toc73564222)

[**1.3 Éligibilité des coûts : quels coûts peuvent être pris en compte ?** 7](#_Toc73564223)

[**2.** **Présentation des demandes de subvention et procédure de candidature** 8](#_Toc73564224)

[**2.1. Où et comment envoyer la demande de subvention ?** 8](#_Toc73564225)

[**2.2. Autres informations concernant l’appel à projets** 8](#_Toc73564226)

[**2.3. Évaluation et sélection des demandes** 9](#_Toc73564227)

[**2.3.1. Calendrier estimatif** 11](#_Toc73564228)

[**2.3.2. Documents à fournir** 12](#_Toc73564229)

# **SEHAT AWLEDNA: la Société Civile comme acteur de la réduction de la transmission communautaire de la COVID-19 dans les établissements primaires dépourvus d’eau**

## **Contexte**

Le projet, Sehat Awledna, la Société Civile comme acteur de la réduction de la transmission communautaire de la COVID-19 dans les établissements primaires dépourvus d’eau, est un projet de 12 mois, financé par l’Union Européenne et mené par Médecins du Monde Tunisie en partenariat avec le Ministère de l’Education, de la Santé, de l’Agriculture, de la Logistique et du Transport et des Finances.

La démarche du projet s’inscrit dans le cadre de la stratégie de riposte SARS-COV-2 du gouvernement tunisien et dans sa volonté d’assurer une continuité des cours et de réduire les inégalités dans l’accès à l’éducation en Tunisie à travers la mobilisation de la société civile dans la lutte contre la transmission communautaire de la COVID-19 au niveau de 200 écoles primaires dépourvues d’eau pour l’hygiène des mains et des locaux dans 7 Régions de la Tunisie qui sont Jendouba, Le Kef, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa et Gabès.

Le projet a pour **objectif général (OG) de réduire la transmission de la COVID-19 dans les régions enclavées** et s’articule autour de deux principaux axes d’intervention :

* L’approvisionnement en eau dans les écoles à travers la fourniture d’équipement (Citernes mobiles) et la formation/information des communautés locales sur l’utilisation, la gestion et la maintenance de ces citernes ;
* La mobilisation communautaire et le renforcement de capacités de la société civile pour la réduction de la transmission communautaire de la COVID-19 et l’éducation pour la santé de manière générale au niveau des établissements scolaires des zones ciblées par le projet. Ce qui permettra la continuité de l’accès à l’éducation des élèves habitant dans les zones rurales enclavées.

## **Objectifs et priorités de l’appel à projet Sehat Awledna**

L’objectif de l’Appel à Projet (AàP) est **de participer à la réduction de la transmission communautaire de la COVID-19 au niveau des écoles primaires** à travers la promotion d’initiatives locales contribuant à :

* La réduction des risques sanitaires liés à l’environnement en période COVID-19
* La réduction de l’impact de la COVID-19 sur la santé mentale des enfants en écoles primaires

## **Montant de l’enveloppe financière mise à disposition par l'administration contractante**

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à projets s'élève à trois cent mille Euros (**300.000** EUR - **Equivalent à 994.000 TND approximativement**). Le présent appel à projets attribuera quinze (15) subventions de 20.000 EUR chacune à quinze (15) consortiums maximums. La partie contractante se réserve le droit de ne pas allouer la totalité des fonds disponibles.

**Montant des subventions :**

Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à projets doit être entre 12.000 EUR et 20.000 EUR soit 40.000 TND à 66.000 TND (approximativement). Une subvention doit cibler au moins 15 écoles minimum. Un Consortium peut obtenir jusqu’à trois subventions maximums pour un même projet mis en œuvre selon les cas de figure ci-dessous :

* Région Nord-Ouest : gouvernorats de Jendouba, Le Kef et Siliana (liste des écoles en annexe)
* Région Centre Ouest - Sud : gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa et Gabès (liste des écoles en annexe)

**Exemples de cas de figure possible pour un consortium et 3 subventions :**

* **Exemple 1 :**
* **Exemple 2 :**
* **Exemple 3 :**

La répartition des écoles entre les consortiums sera réévaluée une fois toutes les propositions sélectionnées pour garantir que toutes les écoles bénéficieront de l’intervention des OSCs.

Le montant de la subvention représente 100% du coût du projet. Aucun autre financement n’est autorisé pour le même projet ou les mêmes activités déjà financés par SEHAT AWLEDNA.

1. **Les différentes étapes d’identification et de sélection des projets**

**Phase 1 : Première évaluation**

Analyse des propositions soumises par les consortiums.

Les propositions qui passent le contrôle administratif sur la base des critères d’éligibilité mentionnés ci-dessous avec succès seront évaluées au regard de la pertinence et de la conception de l'action proposée.

**Phase 2 : Accompagnement dans le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des consortiums**

Les consortiums présélectionnés bénéficieront d’un cycle de renforcement des capacités liées à la gestion de projets, le suivi budgétaire et la communication interne et externe. La participation de représentant.e.s des demandeurs et des codemandeurs à ce cycle est nécessaire pour leur acceptation définitive. Leur absence pourrait entrainer leur élimination du processus.

**Phase 3 : Deuxième évaluation après intégration des commentaires de Médecins du Monde**

Une deuxième évaluation sera faite après avoir transmis aux demandeurs chefs de file présélectionnés des recommandations à intégrer avant la signature du contrat de subvention.

Ces recommandations pourront porter sur :

* La qualité des activités
* Les cibles, les bénéficiaires, les partenaires et les zones d’intervention (le choix et le nombre des écoles)
* Les indicateurs
* L’intégration du genre
* Les partenariats

# **Règles applicables au présent appel à projets**

## **Critères d’éligibilité des demandeurs**

### **1.1. Éligibilité des demandeurs, co-demandeurs et associés**

**Uniquement les consortiums d’associations peuvent prétendre à une subvention dans le cadre de cet appel à projet. Les consortiums souhaitant répondre à cet appel à proposition doivent se constituer en demandeur (chef de file) et co-demandeurs.**

**Cependant, dans l’éventualité où le demandeur (chef de file) n’a pas constitué un consortium au moment de la soumission de sa proposition, il sera exigé au chef de file de constituer un consortium avant le cycle de renforcement des capacités qui débutera 3ème semaine de juillet 2021. Médecins du Monde appuiera le chef de file dans la constitution du consortium en mettant en relation le chef de file avec des organisations de la société civile au niveau local.**

**Les consortiums déjà formés au moment de la soumission de leur proposition seront favorisés au moment de l’évaluation des propositions.**

Les associations membres du consortium doivent être constituées conformément au droit tunisien.

**Le demandeur (chef de file) :**

Pour prétendre à une subvention, le demandeur/chef de file doit remplir les critères suivants :

Critères obligatoires :

* Appartenir à l’une des catégories suivantes : start-up, association de droit tunisien ou organisation non gouvernementale ;
* S’être acquitté des obligations légales en matière de transparence et publication des comptes, à minima au cours de l’année précédant la demande de subvention ;
* L’association est publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne
* L’association possède un compte bancaire ou un compte courant postal au moment de la soumission au nom de l’association ou de la personne morale.
* Avoir un budget au moins équivalent au montant des subventions (de 20.000 EUR à 60.000 EUR) au cours d’une des cinq dernières années ;
* Le personnel à disposition du projet : au moins un gestionnaire de projet avec une expérience dans le secteur concerné par les activités de plus de 4 ans et un gestionnaire financier avec une expérience de plus de 3 ans. Le demandeur doit fournir un CV et un contrat de travail dans l’association pour ce personnel à disposition du projet ou à défaut une attestation d’engagement de l’association à travailler avec les personnes proposées ;

Critères supplémentaires :

* Au moins un rapport moral et financier est validé par une assemblée générale à la date de soumission du dossier de candidature
* Des références de projets similaires (activités, régions et budget) sur les 5 dernières années avec les documents justificatifs nécessaires tels qu’un contrat, procès-verbal de fin de projet, photos ou tous autres supports de visibilité ;
* Liste des équipements appartenant à l’association (avec des preuves d’achat, de location, de propriété)

**Codemandeur(s)**

Les codemandeurs participent à l’élaboration et à la mise en œuvre de l’action. Les frais qu’ils engagent à ce titre sont éligibles au même titre que les frais engagés par le demandeur (chef de file).

Les codemandeurs doivent satisfaire aux critères suivants :

Critères obligatoires :

* Être une personne morale ou appartenir à l’une des catégories suivantes : association de droit tunisien ou organisation non gouvernementale ;
* S’être acquitté des obligations légales en matière de transparence et publication des comptes, à minima au cours de l’année précédant la demande de subvention ;

Critères supplémentaires :

* Au moins un rapport moral et financier est validé par une assemblée générale à la date de soumission du dossier de candidature
* Des références de projets similaires (activités, régions et budget) sur les 5 dernières années avec les documents justificatifs nécessaires tels qu’un contrat, procès-verbal de fin de projet, photos ou tous autres supports de visibilité ;
* Le personnel à disposition du projet : au moins un gestionnaire de projet avec une expérience dans le secteur concerné par les activités de plus de 3 ans et un gestionnaire financier avec une expérience de plus de 2 ans. Le demandeur doit fournir un CV et un contrat de travail dans l’association pour ce personnel à disposition du projet ou à défaut une attestation d’engagement de l’association à travailler avec les personnes proposées ;
* Liste des équipements appartenant à l’association (avec des preuves d’achat, de location, de propriété)

Nombre de Codemandeurs

* Minimum 1
* Maximum 3

NB: Les demandeurs et/ou co-demaneurs ayant signé des partenariats avec le ministère de l’Education où implémenté des activités au sein des écoles seront favorisées.

**Associés (partenaires)**

Une fois les chefs de file et les co-demandeurs présélectionnés, il leur sera demandé d'inclure dans leur consortium les entités recommandées par le ministère de l’Education et Médecins du Monde Tunisie ci-dessous :

* Associations d'action de développement
* Les associations des parents d’élèves
* Le Conseil pédagogique à l'école primaire
* Les GDA et associations de gestion de l’eau

L’inclusion de ces entités au titre d’associés facilitera la mise en œuvre et la pérennisation des actions entreprises.

*NB : Les autorités locales/régionales ainsi que les collectivités locales pourront être également associées à l’action.*

**1.2 Actions éligibles : pour quelles actions une demande peut-elle être présentée ?**

**Définition**

Une action (un projet) est composée d’un objectif général, d’objectifs spécifiques et d’une série d’activités.

**Durée**

La durée initiale prévue d’un projet ne peut pas excéder six (05) mois.

**Couverture géographique**

Les projets à financer doivent être mis en œuvre dans la/les zone(s) d’intervention du projet SEHAT AWLEDNA à savoir **les écoles et les communautés ciblées par le projet au niveau des gouvernorats suivants : Jendouba, Siliana, Le Kef, Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa et Gabès.**

La liste des délégations ciblées et des écoles sera publiée lors de l’appel à projets en annexe C.

**Typologie des projets susceptibles de bénéficier d’un financement :**

Les activités devront être **innovantes** **et** recourir à **des méthodes d’apprentissage ludique** pour bénéficier d’un financement dans le cadre du présent appel à projets. Des outils pédagogiques déjà développés seront également utilisés pour la mise en œuvre des activités. Des sessions de formations à l’utilisation de ces outils sont également comprises dans le plan de renforcement des capacités des organisations de la société civile mis en place par Médecins du Monde Tunisie.

A titre indicatif et non exhaustif, les types d’activités pouvant bénéficier d’un financement dans le cadre du présent appel à̀ projets sont les suivants :

* Information et sensibilisation des élèves des écoles ciblées par le projet à la prévention COVID-19 ;
* Mise en œuvre de **pratiques pédagogiques innovantes**, essentiellement au niveau local, voire régional, pour une meilleure santé des élèves/citoyen.ne.s/populations/usager.e.s, avec les autorités sanitaires locales, les autorités locales élues, le secteur privé ou tout autre type d'acteur/secteur ayant un impact sur la santé physique et mentale en milieu scolaire ainsi que sur les pratiques d’hygiène au niveau individuel et communautaire ;
* Participation à tout type d'action visant à améliorer l'accès et/ou la qualité́ des services de santé de première ligne et en particulier les actions liées à la santé physique et mentale des élèves ainsi que sur les pratiques d’hygiène au niveau individuel et communautaire ;
* Participation à tout type d'action visant à une meilleure compréhension, appréhension et diffusion des spécificités et besoins des élèves, en promouvant des **solutions accessibles et pérennes** aux élèves dans les écoles enclavées ;
* Participation à tout type d’action visant à améliorer et pérenniser l’accès à l’eau, l’hygiène et l’assainissement pour la réduction des risques de transmission de maladies et la sécurité des bénéficiaires ;
* L’amélioration de l’accès aux services de santé de première ligne et d’accompagnement adaptés pour les enfants, les adolescent.e.s et les jeunes, filles et garçons, par des projets de formations, de plaidoyer, de soutien aux enseignant.e.s,et surtout de soutien psycho-social et de l’éducation avec une intégration d’une approche sexo-spécifiques. Ce peut être aussi des projets intégrant l’éducation par les paires, l’accès à la prévention de la transmission COVID-19 ;
* L’animation des clubs de santé et la mise en place d’un système numérique pour suivre les activités des clubs de santé ;
* La promotion d’une meilleure utilisation des ressources en eau ;
* Création d’application/jeux vidéo qui sont utilisés comme outil pédagogique dans le but de développer des compétences de vie et de les utiliser pour privilégier des habitudes saines ;

Les projets intégrant une approche genre, inclusive seront favorisés lors de la sélection des projets. Les indicateurs seront désagrégés par genre et âge et toutes les actions seront mises en œuvre en veillant à ce qu’un équilibre entre les hommes et les femmes soit respecté. L’appel à projets pour sélectionner des consortiums d’Organisations de la Société Civile (OSC) qui mettront en œuvre leurs projets au niveau des établissements ciblés intègrera le genre dans sa grille d’évaluation et donnera de la place aux OSC dirigées par des femmes ainsi qu’aux OSC qui proposent un approche genre.

**Nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée :**

Le demandeur ne peut pas soumettre plus d’une demande dans le cadre du présent appel à projets.

Le demandeur chef de file ne peut pas être en même temps un codemandeur dans une autre demande dans le cas du présent appel à projets.

Un codemandeur ne peut pas être un codemandeur dans plus d’une demande au titre du présent appel à projets.

Un codemandeur ne peut pas soumettre en tant que demandeur au titre du présent appel

**Lignes directrices pour l’appel à projet pour la contribution à la réduction de la transmission de la COVID-19 dans les régions enclavées**

|  |  |
| --- | --- |
| **Lignes directrices pour la contribution à la réduction de la transmission de la COVID-19 dans les régions enclavées** | |
| **Thème prioritaire** | **Descriptif de la situation (liste non exhaustive)** |
| **Thème prioritaire 1 – L’augmentation des risques sanitaires liés à l’environnement en période COVID-19** | **Problèmes :**   * Des infrastructures et équipements pour l’accès à l’eau, l’assainissement et l’hygiène partiellement disponibles et inadéquates et/ou peu entretenus ne respectant pas les standards nationaux (respect du genre, sécurité, stockage) * Du matériel et équipement en quantité insuffisante   **Conséquences :**   * L’accès à l’eau dans les écoles est discontinu * La qualité de l’eau n’est pas assurée jusqu’au point d’eau * La difficulté de mise en œuvre des gestes barrières pour la lutte contre la COVID-19 dans les écoles * Favorise l’apparition/le développement de maladies * Favorise l’augmentation du taux d’absentéisme chez les enfants. |
| **Thème prioritaire 2 – l’impact de la COVID-19 sur la santé mentale des enfants en écoles primaires** | **Problèmes :**   * Les inégalités se sont accrues durant la période COVID-19 avec la perte de services essentiels du fait de l’instabilité économique des foyers * La fermeture régulière des écoles a perturbé la routine des enfants * Le manque de ressources pour prendre soin de soi-même   **Conséquences :**   * L’augmentation du sentiment de peur et d’anxiété chez les adultes et les enfants * La stigmatisation des personnes atteintes de la COVID-19 ainsi que leur famille * L’aggravation des privations des enfants les plus défavorisés pour leur besoin nutritionnels (dépendant des repas fournis par les écoles) * L’accès aux services de vaccination (dû fait des mesures de confinement et de discontinuité partielle des services de santé de base à impact sur la couverture vaccinale) * Favorise l’augmentation du taux d’absentéisme chez les enfants. |

### **1.3 Éligibilité des coûts : quels coûts peuvent être pris en compte ?**

**Les coûts directs éligibles**

Ils doivent respecter les critères suivants :

* Avoir été effectivement encourus pendant la période de mise en œuvre c'est-à-dire entre la date de démarrage (déterminée par la signature du contrat de financement) et la date de fin du projet;
* Être indiqués dans le budget global estimé du projet ;
* Être nécessaires pour la mise en œuvre du projet financé par Médecins du Monde ;
* Être identifiables et contrôlables : ils doivent notamment être enregistrés dans la comptabilité du bénéficiaire et déterminés conformément aux standards de comptabilité tunisiens ;
* Être raisonnables, justifiés et satisfaisant les exigences de bonne gestion financière, en particulier en termes d’économie et d’efficacité.

NB 1 : Les frais de personnel dédiés sont éligibles à condition qu’ils ne dépassent pas 20% du montant de la subvention. A titre indicatif, les frais de personnel devront être affectés également aux co-demandeurs et pas uniquement au chef de file.

NB 2 : A titre indicatif, les frais directs liés aux activités doivent représenter au moins 70% du montant de la subvention.

**Les coûts administratifs éligibles**

Les coûts administratifs couvrent les frais occasionnés au bénéficiaire par l'exécution du projet, hors dépenses directes. Il peut s'agir des frais de personnel non directement liés au projet, de matériel bureautique (Ordinateur, imprimante, vidéoprojecteur...), de consommables, les frais de télécommunication, de fournitures de bureau et des locaux de l'association (électricité, etc.).

Les coûts administratifs doivent entrer dans les limites d’un montant forfaitaire de 7% des coûts directs du projet

**Coûts inéligibles**

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

* Les dettes et les provisions pour pertes ou dettes ;
* Les intérêts débiteurs ;
* Les coûts déjà financés dans le cadre d’une autre subvention ;
* Les achats de terrains ou d’immeubles ;
* Les crédits à des organismes tiers
* Les taxes, y compris la TVA, sauf lorsque le bénéficiaire (ou le cas échéant ses partenaires) ne peut les récupérer et si la réglementation applicable n’interdit pas leur prise en charge ;

## **Présentation des demandes de subvention et procédure de candidature**

Les demandes doivent être soumises conformément aux instructions relatives à la section 2.3.2. Documents à fournir.

Seuls les soumissionnaires présélectionnés seront contactés. Les demandeurs peuvent soumettre leur demande en français.

Veuillez noter que seuls les documents requis dans le cadre de cet appel à projets seront évalués. Il est par conséquent très important que ces documents contiennent TOUTES les informations pertinentes concernant l’action. Aucune annexe supplémentaire ne doit être envoyée. Les documents manuscrits ne seront pas acceptés.

## **2.1. Où et comment envoyer la demande de subvention ?**

Le formulaire de demande complète (Annexe A), le budget (Annexe B), le cadre logique (Annexe C), protocole de groupement (Annexe D) et les pièces justificatives demandées doivent être envoyés par courriel à l’adresse suivante :

[**coord.wash.tunisie@medecinsdumonde.be**](mailto:coord.wash.tunisie@medecinsdumonde.be)

Prière de préciser l’objet « Appel à projets Sehat Awledna – Nom du consortium - Nom de la région et gouvernorat »

La date limite de soumission du dossier de candidature est le 29/06/2021(23h30 Heure de Tunis).

## **2.2. Autres informations concernant l’appel à projets**

Des sessions d’information seront organisées en ligne selon le planning suivant :

* **Lundi 14/06/2021 Session d’information et questions autour de l’Appel à Projets pour les Organisations de la Société Civile de 7 gouvernorats de Tunisie – SEHAT AWLEDNA**
* **Lundi 21/06/2021 : Session d’information et questions autour de l’Appel à Projets pour les Organisations de la Société Civile de 7 gouvernorats de Tunisie – SEHAT AWLEDNA**

Les détails des journées d’information seront disponibles sur la page Facebook de MdM (lien: https://www.facebook.com/MedecinsduMondeTunisie)

De plus, les demandeurs peuvent envoyer leurs questions directement sur la page Facebook de Médecins du Monde Tunisie (post épinglé en tête de fil d’actualité) à l’adresse suivante (Lien: https://www.facebook.com/MedecinsduMondeTunisie) ou par courrier électronique, au plus tard 7 jours avant la date limite de soumission des dossiers de candidatures, à l'adresse figurant ci-après, en indiquant clairement la référence de l’appel à projets :

[coord.wash.tunisie@medecinsdumonde.be](mailto:coord.wash.tunisie@medecinsdumonde.be)

Les réponses seront communiquées au plus tard 05 jours avant la date limite de soumission UNIQUEMENT SUR LA PAGE FACEBOOK de Médecins du Monde Tunisie pour que tous les participants aient accès aux informations.Les consortiums formés devront participer à des journées de formation. Ces formations se tiendront entre le 10 et le 26 juillet 2021.

## **2.3. Évaluation et sélection des demandes**

L’évaluation se fera en deux phases :

**Phase de première évaluation**

Vérification administrative et de l’éligibilité :

A ce stade, les éléments suivants seront évalués :

* Respect de la date limite. À défaut, la demande sera automatiquement rejetée ;
* Respect des formulaires communiqués dans le cadre de cet appel à projets. Si l’une des informations demandées manque ou est incorrecte, la demande peut être rejetée pour ce seul motif et elle ne sera pas évaluée davantage ;
* Respect des critères d’éligibilité. Si l’examen de la demande révèle que l’action proposée ne satisfait pas aux critères d’éligibilité énoncés dans ces lignes directrices, la demande sera rejetée pour ce seul motif.
* Le respect des documents à fournir. Si l’examen de la demande révèle que les documents reçus ne sont pas conformes aux documents à fournir énoncés à la section 2.3.2., la demande sera rejetée.

Evaluation des propositions soumises :

Les propositions qui passent le contrôle administratif et d’éligibilité avec succès seront évaluées au regard de la pertinence et de la conception de l'action proposée.

Les propositions se verront attribuer une note globale sur 150, ventilée suivant la grille d'évaluation ci-après. L'évaluation permettra aussi de vérifier la conformité avec les instructions relatives à la manière de remplir le formulaire de demande de subvention\*.

**Grille d’évaluation :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Rubrique** | **Note** |
| 1. **Capacité financière et opérationnelle** | **/30** |
| 1.1 Le demandeur et les co-demandeurs possèdent-ils une expérience suffisante en gestion de projets ? | /5 |
| 1.2 Le demandeur et les co-demandeurs possèdent-ils une expertise technique suffisante (notamment en lien avec les thématiques proposées) ? | /10 |
| 1.3 Le demandeur et les co-demandeurs, possèdent-ils une capacité de gestion financière adéquate ? | /15 |
| 1. **Pertinence de l’action** | **/50** |
| 2.1 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et priorités de l’appel à projets ? | /15 |
| 2.2 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux besoins particuliers et aux contraintes de la/des région(s) cible(s)? | /15 |
| 2.3 Les participants (bénéficiaires finaux, groupes cibles) sont-ils clairement définis et quantifiés ? Leurs besoins ont-ils été clairement définis et sont-ils convenablement abordés dans la proposition ? | /5 |
| 2.4 Dans quelle mesure la proposition prend-t-elle en considération les groupes vulnérables et la lutte contre toutes formes de discriminations basées sur le genre, l’âge, le lieu de résidence, l’origine ethnique, la nationalité, l’appartenance religieuse, l’orientation sexuelle, le handicap ou toute autre forme d’exclusion ainsi que les aspects environnementaux de protection et de sécurité. | /15 |
| **3. Efficacité et faisabilité de l’action** | **/40** |
| 3.1 Les activités proposées sont-elles appropriées, concrètes et cohérentes avec les objectifs et résultats escomptés ? | /10 |
| 3.2 Le plan d’action est-il clair et faisable ? | /10 |
| 3.3 La demande contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour évaluer les résultats de l’action ? | /10 |
| 3.4 Le niveau d’intervention et de participation à l’action des demandeurs et entités affiliées est-il satisfaisant et pertinent ? | /10 |
| **4. Durabilité de l’action** | **/10** |
| 4.1 L’action est-elle susceptible d’avoir un impact tangible sur les groupes cibles ? | /5 |
| 4.2 Les résultats attendus de l’action proposée sont-ils durables ? (D’un point de vue financier, d’un point de vue institutionnel, d’un point de vue politique, d’un point de vue environnemental) | /5 |
| **5. Budget et rapport coût-efficacité de l’action** | **/20** |
| 5.1 Les activités sont-elles convenablement reflétées dans le budget ? | /10 |
| 5.2 Le ratio entre les coûts estimés et les résultats escomptés est-il satisfaisant ? | /10 |
| **Note globale** | /150 |

**Phase 2: de deuxième évaluation après intégration des commentaires de Médecins du Monde**

Une deuxième évaluation sera faite après avoir transmis aux demandeurs chefs de file présélectionnés des recommandations à intégrer avant la signature du contrat de subvention.

Ces recommandations pourront porter sur :

* La qualité des activités
* Les cibles et les bénéficiaires
* Les indicateurs
* L’intégration du genre
* Les partenariats

**Il sera également demandé aux soumissionnaires de présenter les documents nécessaires au bon déroulement du suivi des projets, en utilisant dès la formulation des projets les outils de cadre logiques, budget et plan de suivi et évaluation des projets fournis en annexes du présent appel à projets.**

A l’issue de cette phase d’évaluation, MdM publie la liste définitive des projets sélectionnés et informe les soumissionnaires présélectionnés de la décision finale du comité de sélection.

\* Les formulaires de demande de subvention ainsi que les annexes cadre logique et budget seront publiés au même moment que les présentes lignes directrices.

\* La signature du contrat de subvention est tributaire de la participation des représentant.e.s des OSC au cycle de renforcement de capacités qui aura lieu avant le lancement des projets.

### **2.3.1. Calendrier estimatif**

|  |  |
| --- | --- |
| **Etapes** | **Date** |
| 1. Sessions d’information | 14/06/2021 - 21/06/2021 |
| 1. Date limite à laquelle les éventuelles demandes de clarifications doivent être adressées à l'administration contractante | 23/06/2021 à 23H30 |
| 1. Date limite à laquelle l'administration contractante doit répondre aux demandes de clarification | 25/06/2021 à 23H30 |
| 1. Date limite de soumission des candidatures | 29/06/2021 à 23H30 |
| 1. Notification des résultats de la sélection | 07/07/2021 |
| 1. Formation (Phase 1)   Renforcement des capacités des OSC (3 jours par pôle) | 10 - 26 /07/2021 |
| 1. Remise des projets révisés à la suite des commentaires de MdM Tunisie | 20/08/2021 |
| 1. Signature du contrat | 01/09/2021 |
| 1. Formation (Phase 2) Renforcement des capacités des OSC | 10-30/09/2021 |
| 1. Démarrage des projets | 01/10/2021 |

Ce calendrier indicatif renvoie à des dates provisoires et peut être mis à jour par MdM.

### **2.3.2. Documents à fournir**

Les membres du consortium souhaitant répondre à l’appel à projets doivent fournir les documents suivants:

* Annexe A - Formulaire de demande complète
* Annexe B - Formulaire de demande activité budget
* Annexe C – Cadre logique
* Les lettres d’intention (conformément au modèle communiqué Annexe D) signé par chaque Co-demandeur.
* Extrait du JORT, du Registre National des Entreprises, de la patente fiscale et une copie du statut de l’association chef de file (demandeur)
* Relevé d’Identité Bancaire (RIB) du demandeur (chef de file)
* Le dernier rapport narratif et financier du demandeur (chef de file et co-demandeur si disponible)
* Le contact direct du dernier bailleur de fonds (nom de l’institution, la personne directe, l’adresse mail et le n° de téléphone).
* Liste complète des membres du comité de direction du demandeur et des co-demandeurs, leurs coordonnées (adresse mail et N° de téléphone).
* Le personnel à disposition du projet : au moins un gestionnaire de projet avec une expérience dans le secteur concerné par les activités de plus de 4 ans et un gestionnaire financier avec une expérience de plus de 3 ans. Le demandeur doit fournir un CV et un contrat de travail dans l’association pour ce personnel à disposition du projet ou à défaut une attestation d’engagement de l’association à travailler avec les personnes proposées ;
* Des références de projets similaires (activités, régions et budget) sur les 5 dernières années avec les documents justificatifs nécessaires tels qu’un contrat, procès-verbal de fin de projet, photos ou tous autres supports de visibilité ;
* Liste des équipements appartenant à l’association (avec des preuves d’achat, de location, de propriété)

Ces documents doivent être envoyés par voie électronique à l’adresse suivante :

[**coord.wash.tunisie@medecinsdumonde.be**](mailto:coord.wash.tunisie@medecinsdumonde.be)

Prière de préciser l’objet « Appel à projets Sehat Awledna – Nom du consortium - Nom de la région et gouvernorat »

La date limite de soumission du dossier de candidature est le 29/06/2021(23h30 Heure de Tunis).